



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier **de la susdite Municipalité,**

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil, soit le lundi 18 mars 2024, tenue au 1070, route du Président-Kennedy (Québec) G0S 3G0, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 488-2024 autorisant une garderie ou un centre de la petite enfance sur le lot 6 509 320.

Le règlement 488-2024 a pour objet d'autoriser aux conditions qui y sont prévues (norme d'implantation, plantation et aire de jeu) l'octroi de tout permis ou certificat pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot 6 509 320.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 488-2024 au bureau municipal situé au 1070, route du Président-Kennedy (Québec) G0S 3G0.

Ledit règlement numéro 488-2024 entrera en vigueur à la date de sa publication.

Donné à Scott, ce 20 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier